

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 07.071**

L'An deux Mille Sept, le 22 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 15 juin 2007

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 15 juin 2007

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoint.

Mme BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, , Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, M. MERLE, M. POTENNEC, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme DAVID-COURTIN représentée par M. CAU  
Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS  
Mme DURAND représentée par M. DENIS  
M. FAVRE représenté par Mme BARRAUD-DUCHÉRON  
Mme JOLY représentée par M. MERLE  
Mme LABEYRIE représentée par Mme MONTRON  
Mme MOINET représentée par Mme LECOMTE  
Mme PELTIER représentée par M. SIMONNET  
M. RAYMOND représenté par M. CHABANEAU

**ABSENTS -EXCUSES** : M. MOST, Mme ISENDICK

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 31

Madame CROUÉ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : **GESTION ET MISE EN PLACE D'EQUIPEMENTS DE CONTROLE D'ACCES  
ET DE PAIEMENT SUR LE PARKING EN ENCLOS DU MARCHE CENTRAL**

**VOTE** : **UNANIMITE**

Par délibération du 22 juin 2006, le Conseil Municipal a validé la création d'un parc de stationnement payant aux abords immédiats du Marché Central toute l'année. La Société Vinci avait été retenue comme titulaire du marché de gestion dudit parc.

Le nouveau marché, d'une durée de cinq ans, vise à confier une mission complète au gestionnaire tant au niveau de la prestation de service que de la gestion des équipements.

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 20 Juin 2007 pour procéder à l'ouverture des plis et l'enregistrement des offres. La Commission s'est de nouveau réunie le 22 Juin 2007 afin de sélectionner le candidat retenu, qui s'avère être la société Vinci Park Services.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la procédure menée et de retenir la Société Vinci Park Services comme titulaire du marché, pour un montant global de 499.145 € HT.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- d'approuver la procédure menée par voie d'appel d'offres ouvert par les Services de la Ville,
- de retenir la Société Vinci Park Services comme titulaire du marché moyennant un prix global de 499.145 € HT.
- d'imputer la dépense correspondante au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 26 juin 2007

Le Maire,  
H. LE GUEUT